

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ N°3

EPI 06 /22 MODÈLE BRIGHTNESS

Onofri Sylvain, 280 A rue de DUBLIN 77550 MOISSY CRAMAYEL, assume entièrement la responsabilité de la conformité du produit et répond aux exigences du règlement UE 2016-425 selon la norme ISO 12312-1 2013 + A1:2015

Equipements de protection d'œil pour la pratique sportive.
Ces équipements sont conçus pour vous apporter une protection complète contre le soleil.
Modèle BRIGHTNESS



Les normes appliquées au produit sont :
ISO 12312-1:2013/A1:2015
AS/NZS 1067.2:2016 Amd 1:2018

Sylvain Onofri, fait le 24/11/2022 à MOISSY CRAMAYEL
280 A rue de DUBLIN 77550
Micro-entrepreneur

